

Le 25 novembre 2013

Les métiers de la Mutualité L'Union des Groupements Employeurs Mutualistes et la Mutualité Française signent un accord de partenariat avec l'Académie de Paris

Près de 1 000 lycéens étaient réunis vendredi 22 novembre 2013 à la Maison de la Mutualité à Paris pour une matinée de présentation des métiers de la Mutualité. A cette occasion, **Alain Hernandez**, Président de l'Union des Groupements Employeurs Mutualistes (UGEM), **Roland Berthilier**, Secrétaire Général de la Mutualité Française, et **François Weil**, Recteur de l'Académie de Paris, chancelier des universités, ont signé un accord de partenariat.

Cet accord vise notamment à informer les collégiens et lycéens, leurs familles, les chefs d'établissement et les personnels enseignants sur les quatre familles de métiers proposés par la Mutualité :

- la prévention et la promotion de la santé : animateur de prévention,
- la protection sociale, santé-prévoyance : téléconseiller(ère), conseiller(ère) mutualiste, spécialiste prestations santé ou chargé(e) d'études techniques,
- les soins et l'accompagnement : dentiste, opticien ou audioprothésiste,
- les métiers supports : contrôleur(euse) interne, juriste.

La Mutualité qui emploie en France 85 000 personnes, dont 15 000 professionnels de santé, prévoit en effet d'embaucher environ 10 000 collaborateurs d'ici 2018*.

L'accord de partenariat signé ce jour décline au niveau académique l'accord-cadre national signé le 25 juillet 2008 entre le Ministre de l'Éducation nationale et le Président de l'UGEM qui prévoyait notamment :

- l'orientation des élèves tout au long de leur cursus secondaire,
- un accompagnement à la formation professionnelle initiale en accueillant les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} lors de leurs parcours découverte de l'entreprise,
- une participation à la formation des personnels de l'éducation nationale par le biais de stages dans les entreprises mutualistes,
- une réflexion portant sur l'articulation entre les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel et les besoins en qualification de la branche Mutualité.

Dans le cadre de ce partenariat, un livret ONISEP et un site internet dédié www.metiers-mutualite.com présentent les différents métiers de la Mutualité.

* Sources DADS 2010 et bilan social de branche sur les données 2011 réalisée par l'Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité.

Contacts presse :

UGEM : Julien Barozzi – 01 53 64 53 46 – j.barozzi@ugem.net

Mutualité Française : Christelle Cros – 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr

Rectorat de l'Académie de Paris : Elyse Perusseu – 01 40 46 20 25 – elyse.perusseu@ac-paris.fr

A propos de l'UGEM

L'Union des groupements des employeurs mutualistes (UGEM) est le syndicat d'employeurs de la branche Mutualité, signataire de la Convention collective nationale. L'UGEM rassemble les 500 mutuelles implantées sur le territoire national, de toutes tailles, interprofessionnelles et de la fonction publique, qui exercent des activités régies par le code de la Mutualité.

Elle est l'interlocuteur des partenaires sociaux et des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale de la branche Mutualité. L'UGEM, membre de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), fait entendre la voix des mutuelles dans la représentation employeur de l'économie sociale. Au-delà de ses principales missions, l'UGEM s'est lancée dans un chantier de promotion du secteur de la Mutualité et de ses métiers auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion professionnelle et du grand public.

www.ugem.net

A propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 établissements de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr

A propos de l'Académie de Paris

L'une des priorités de l'Académie de Paris est d'aider les établissements scolaires à développer et à structurer leurs relations avec les entreprises. Plusieurs actions sont menées en ce sens qui visent à la fois à :

- *favoriser la création et le développement des réseaux de partenariat avec les organisations professionnelles,*
- *permettre aux enseignants, aux acteurs de l'orientation et aux apprenants de découvrir les réalités du monde de l'entreprise,*
- *ouvrir les responsables d'entreprises au monde scolaire,*
- *développer l'esprit d'entreprendre chez les collégiens et les lycéens,*
- *lutter contre les discriminations et l'exclusion et à promouvoir l'égalité des chances.*

C'est dans le cadre de ces missions que s'inscrit ce partenariat.

Contacts presse :

UGEM : Julien Barozzi – 01 53 64 53 46 – j.barozzi@ugem.net

Mutualité Française : Christelle Cros – 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr

Rectorat de l'Académie de Paris : Elyse Perusseu – 01 40 46 20 25 – elyse.perusseu@ac-paris.fr